

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 04 Novembre 2008**

L'An deux mil huit, le quatre novembre, à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur RONCIER Jean, Maire

Etaient présents : Mrs RONCIER J, ROULLEAU O, FUSIL J.P., BIARD JP., NERACOU LIS F,  
Mrs BESSE T, FARDEL E, THUILLIER J Cl., TOURNEUX A,  
Mmes GLOANEC-MAURIN K et PERAL Ch.

Les membres présents formant la totalité des membres en exercice, Madame Christiane PERAL a été élue secrétaire de séance.

---

**OBJET : COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

Commission voirie

Monsieur Olivier ROULLEAU a fait part des différentes solutions d'aménagement de la Place de la Poste dessinées par deux administrés de la commune. Le scénario n°3 a été retenu. Il s'agit de conserver la partie goudronnée bordant la rue du Château pour permettre le stationnement d'environ 7 véhicules avec un aménagement paysager. La partie arrière de la place sera recouverte de gravillons. Les travaux seront confiés à Michel MULOWSKY.

Centre Communal d'Action Sociale

Mme PERAL, membre du CCAS, présente le choix du colis de Noël comprenant des produits provenant du magasin « A la Bonne Bouche » et de la Boulangerie « Bel Ti Moun ».

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Choix du scénario après définition et conception du système de traitement des eaux usées étudiées par le Bureau d'Etudes SAFEGE.

Scénario n°1 :

Le site d'implantation de la station de traitement est la parcelle des "Pièces de la Basse-Cour".

Le bourg est découpé en deux sous secteurs :

- En Phase 1 : Les Rues des Templiers, du Château et du Parc ainsi que les Places de la Pompe et de la Poste.
- En Phase 2 : La Rue des Pêcheurs et la Rue Ernest Baudoin. Le poste de refoulement serait positionné à proximité du Camping (au point bas du terrain naturel)

Les habitations dans le chemin de la métairie ne sont pas prises en compte dans ce scénario.

61 branchements seraient raccordables dans le cadre de la phase 1 et 26 dans le cadre de la phase 2.

Le coût prévisionnel de l'opération est de **722 100 € HT\***

Scénario n°2 :

Le site d'implantation de la station de traitement est la parcelle de "La Métairie".

Le bourg est découpé en deux sous secteurs :

- En Phase 1 : Les Rues des Pêcheurs, Ernest Baudoin et du Château, le Chemin de la Métairie ainsi que la Place de la Poste.
- En Phase 2 : La Rue du Parc et la Rue des Templiers ainsi que la Place de la Pompe. Le poste de refoulement serait positionné au croisement de la Rue du Vieux Bourg et de la Rue du Parc.

45 branchements seraient raccordables dans le cadre de la phase 1 et 44 dans le cadre de la phase 2.

Chaque phase comprend, ici, une partie de travaux sur l'emprise de la RD 921, ce qui peut rendre difficile leur réalisation sur deux années distinctes.

Le coût prévisionnel de l'opération est de **703 300 € HT\***

#### Scénario n°3 :

Le site d'implantation de la station de traitement est la parcelle des "Pièces de la Basse-Cour".

Le bourg est découpé en deux sous secteurs :

- En Phase 1 : La Rue du Parc et la Rue des Templiers ainsi que la Place de la Pompe.
- En Phase 2 : Les Rues des Pêcheurs, Ernest Baudoin et du Château, le Chemin de la Métairie ainsi que la Place de la Poste. Le poste de refoulement serait positionné à l'entrée du chemin de la Métairie, côté Rue des Pêcheurs.

43 branchements seraient raccordables dans le cadre de la phase 1 et 46 dans le cadre de la phase 2.

Chaque phase comprend, ici, une partie de travaux sur l'emprise de la RD 921, ce qui peut rendre difficile leur réalisation sur deux années distinctes.

Le coût prévisionnel de l'opération est de **732 900 € HT\***

#### Scénario n°4 :

Le site d'implantation de la station de traitement est la parcelle de "La Métairie".

Le bourg est découpé en deux sous secteurs :

- En Phase 1 : La Rue des Pêcheurs et la Rue Ernest Baudoin et le Chemin de la Métairie
- En Phase 2 : Les Rues des Templiers, du Château et du Parc ainsi que les Places de la Pompe et de la Poste. Le poste de refoulement serait positionné au croisement de la Rue du Vieux Bourg et de la Rue du Parc.

28 branchements seraient raccordables dans le cadre de la phase 1 et 61 dans le cadre de la phase 2.

Le coût prévisionnel de l'opération est de **735 600 € HT\***

Après réflexion, Monsieur Jean Pierre BIARD fait part que les membres de la commission ont opté pour le scénario n°1 sous réserve de la présentation du document d'incidence à la Police des Eaux et de son acceptation.

Le Conseil Municipal entérine le choix de la commission sous réserve de la finalisation du plan de financement

La phase 1 du scénario n°1 prévoit le raccordement de 61 branchements et 26 branchements dans le cadre de la phase 2, ce qui permet d'encaisser une part plus importante de taxe de raccordement.

#### Etude du plan de financement

Montant des travaux des réseaux :	722 100 € HT
Montant des travaux pour unité de traitement :	216 000 € HT
Achat du terrain	<u>4 000 €</u>
Total des dépenses	942 100 € HT

Montant global des subventions :	318 735 €
Montant des branchements	<u>69 600 €</u>
Total des recettes	388 335 €

Soit un reste à financer de 553 765 € arrondi à 554 000 €, plus financement de la TVA égale à 183 868 €, soit un montant de 737 633 €.

Le Conseil Municipal charge la commission de finaliser le plan de financement et compte tenu du montant des travaux de réfléchir sur une étude de la réhabilitation du réseau existant, avec le Bureau d'Etudes SAFEGE.

#### **OBJET : VENTE DE LA PARCELLE EN PARTIE D 217 « LA GRANDE FOUCAUDIERE »**

Pour finaliser ce dossier, le Conseil Municipal propose à Monsieur Gérard GUERIN d'acquérir une partie de la parcelle D 217 qu'il cultive, pour une superficie de 217 m<sup>2</sup> au prix de 0,50 € le m<sup>2</sup> soit pour un montant de 108,50 €. La commune accepte d'établir un acte administratif ce qui l'exonère des frais notariés.

Quant au passage des engins agricoles de la parcelle D 212 à la parcelle D 234 (propriétés de Mr GUERIN), il a été décidé de construire un aqueduc en limite de la parcelle D 212 et de la voie communale lui permettant d'accéder d'une parcelle à l'autre en empruntant la voie communale et ne plus l'autoriser à

passer sur le terrain communal paysager. Le coût de la construction de l'aqueduc sera pris en charge en totalité par la commune quant aux frais de géomètre, le Conseil Municipal a décidé qu'ils soient facturés en totalité à Monsieur GUERIN.

### TARIFS MUNICIPAUX (applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2009)

#### TARIFS LOCATION SALLE DE REUNIONS

➤ Vin d'Honneur.....	34,00 €
➤ Location Salle matinée jusqu'à 19 Heures avec utilisat° des cuisines...	72,00 €
➤ Location Salle Soirée avec repas.....	80,00 €
➤ Location Salle Soirée avec bar.....	51,00 €
➤ Location pour réunions et conférences.....	28,00 €
➤ location cumulée de deux jours consécutifs .....	133,00 €
➤ Supplément chauffage en cas d'utilisation.....	14,00 €
➤ Caution.....	30,00 €

#### LOCATION VAISSELLE ET MACHINE A CAFE

➤ Prix du couvert :	0,58 € par couvert:
➤ Prix de la flûte :	0,16 € par flûte
➤ Location de la machine à café à 5,50 €.	

#### REDEVANCE ORDURES MENAGERES - ANNEE 2009

➤ Foyer de 1 personne	69,00 €
➤ Foyer de 2 personnes	138,00 €
➤ Foyer de 3 personnes et plus	207,00 €
➤ Résidence Secondaire	172,50 €

#### PRIX DU M3 D'EAU AUX ABONNES

##### ➤ - LOCATION - ENTRETIEN :

- Compteur de 15 mm	44,00 €
- Compteur de 20 mm	58,00 €
- Compteur de 30 mm	83,00 €

##### ➤ - PRIX DU M3 D'EAU :

- 1ère Tranche - de 0 à 60 M <sup>3</sup>	1,04 €
- 2ème Tranche - au delà de 60 M <sup>3</sup>	0,99 €

Ces tarifs seront appliqués à partir du 1er M<sup>3</sup> consommé.

➤ - REDEVANCE AGENCE DE L'EAU/M <sup>3</sup>	0,067 €
➤ - TAXE D'ASSAINISSEMENT/M3	0,40 €
➤ - FRAIS DE POSE, DE DEPOSE ET - MUTATION DE COMPTEUR	33,00 €
➤ TAXE ANALYSE EAU/COMPTEUR	11,00 €
➤ - REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE (tarif notifié)	0,116 €
➤ - REDEVANCE RESEAU DE COLLECTE (tarif notifié)	0,068 €

Toute demande de fermeture de vanne entraîne la dépose du compteur à eau.

#### PRIX DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Concession temporaire de 15 ans pour 2M2 :	39,00 €
Concession temporaire de 30 ans pour 2 M2 :	78,00 €
Concession temporaire de 50 ans pour 2 M2 :	121,00 €

**- DECISION de ne plus vendre de concessions perpétuelles à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2009**

#### TARIFS DES DROITS DE PECHE DANS L'ETANG COMMUNAL

➤ Pour 2 lignes, carte de pêche à la 1/2 journée	3,00 €
➤ Pour 2 lignes, carte de pêche à la journée	4,00 €
➤ Pour 2 lignes, carte de pêche à la semaine	12,00 €
➤ Pour 2 lignes, carte de pêche annuelle	41,00 €

## **FIXATION DES TARIFS PHOTOCOPIES**

**FIXE** le prix de la *photocopie noir et blanc* comme suit :

- Pour le public..... 0,30 € / copie quelque soit le nombre
- Pour les associations : de 0 à 2000 copies..... 0,15 € / copie  
à partir de 2001 copies..... 0,05 € / copie

- **FIXE** le prix de la *photocopie couleur* comme suit :

- Pour le public..... 0,60 € / copie quelque soit le nombre
- Pour les associations : de 0 à 2000 copies..... 0,30 € / copie  
à partir de 2001 copies..... 0,10 € / copie

## **CONVENTION POUR ATELIER BOIS 8 RUE DES TEMPLIERS**

Il est décidé de renouveler la convention de mise à disposition du local artisanal sis 8, rue des Templiers à Monsieur Erwan ALEAUME pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2008 sous réserve de l'acquittement de la totalité des loyers.

## **CHANGEMENT DU MATERIEL D'IMPRESSION**

Un engagement a été pris avec la société REX-ROTARY pour la fourniture d'un photocopieur-imprimante scanner, sous forme de location pour un montant de 199 € HT par trimestre. Il s'agit d'un matériel reconditionné. Le coût copie est fixé à 0.007 en noir & blanc et 0.07 € / copie couleur.

## **CHOIX DU NOM DES HABITANTS DE SAINT AGIL**

Monsieur Le Maire rappelle qu'une consultation a été faite auprès de la population de SAINT AGIL pour participer au choix du nom des habitants de notre commune.

Sur l'ensemble de la population consultée, 140 habitants ont donné leur choix parmi les noms proposés ou soumis comme suit :

- 102 Saint-Agilois
- 20 Saint-Agiliens
- 15 Agilois
- 1 Stagilois
- 1 Les Agilusiens
- 1 Agilsaint

Considérant le résultat de la consultation, les habitants de SAINT AGIL s'appelleront les *SAINTE-AGILOIS*

## **ACCUEIL D'UNE APPRENTIE DANS LE CADRE DU SERVICE DE PROXIMITE & VIE LOCALE (SPVL)**

Après réflexion, le Conseil Municipal n'a pas émis d'avis favorable pour le recrutement d'un agent en contrat d'apprentissage au titre du service proximité et vie locale. Il considère qu'un apprenti ne peut pas être opérationnel la première année et que ce type de contrat ne répond pas précisément aux besoins de la commune.

## **PROJET DE JUMELAGE**

Il est proposé de créer un jumelage avec un pays tel que le MALI. Le Conseil Municipal soumet qu'un tel projet doit être étudié au sein d'une communauté de communes, qu'il est nécessaire de consulter la population avant de s'engager dans un jumelage. Il charge la commission « communication » d'étudier ce projet.

## **INDEMNITES REGISSEURS**

Une indemnité de 330 € est allouée aux régisseurs du camping et de la pêche pour l'année 2008.

## **INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET ACCORDEES AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal accorde à Monsieur Christophe BEAUCHAMP, Percepteur à la Trésorerie de Mondoubleau, l'indemnité de budget et l'indemnité de conseil dues aux comptables du trésor chargés de fonctions de receveurs municipaux, en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 et du décret n°82-979 du 19 Novembre 1982 et, suivant le barème prévu par arrêté interministériel du 16 Décembre 1983.

## **INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE 2008**

Le Conseil Municipal fixe à 116 Euros l'indemnité de gardiennage de l'église en 2008.

## **AMENAGEMENT DU MAGASIN DE LA BOULANGERIE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF**

Considérant la délibération du 16 Septembre 2008 relative à l'approbation du plan de financement de l'aménagement du magasin de la boulangerie et sollicitant les subventions auprès de l'Etat, de La Région et du Département ;

Considérant la consultation des entreprises conformément au Code des Marchés Publics selon la procédure adaptée, dont l'avis d'appel public à la concurrence est parue dans le journal « La Nouvelle République » le 30 Octobre 2008 ;

Monsieur Le Maire est autorisée à signer le plan de financement définitif à l'issue de l'ouverture des plis prévue le 21 Novembre 2008, sous réserve que le montant des travaux soit inférieur à l'estimation prévisionnelle de l'architecte.

## **DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA CCCP**

Conformément au statut de la communauté de communes des Collines du Perche,

Considérant la délibération du 24 Juin 2008 de la communauté de communes des Collines du Perche relative à la commission Locale chargée d'Evaluer les Transferts de Charges (CLECT) et fixant à deux représentants par commune membre le nombre de représentants appelés à siéger en son sein ;

Le Conseil Municipal désigne deux représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : Mr Jean RONCIER et Mme Karine GLOANEC-MAURIN

## **DELIVRANCE DES FICHIERS FONCIERS DGI**

Monsieur Le Maire est autorisé à signer l'acte d'engagement en vue de la délivrance par la Direction Générale des Impôts des fichiers fonciers actualisés au 1er janvier 2009.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Matériel boucherie**

Le « piano » de la boucherie ne fonctionnant plus, Monsieur AUDROIN souhaite le remplacer et le financer avec l'aide de la commune sous forme de location – vente. Le Conseil émet un avis favorable sur le principe sous réserve de consulter les services fiscaux par rapport au remboursement de la TVA.

### **Réglementation du stationnement Rue du Parc**

Le Conseil Municipal charge Mr le Maire de prendre un arrêté réglementant le stationnement des véhicules rue du Parc et de passer commande de la signalisation nécessaire à cette décision.

### **Numérotation des habitations du lieudit « Villebeautru »**

Un courrier sera adressé aux habitants de « Villebeautru » les informant de la numérotation de leur habitation. Cette opération sera poursuivie en 2009 pour les autres hameaux de la commune.

### **Sécurisation du bourg**

Le Conseil Municipal charge la commission « voirie » de consulter le Département pour réfléchir sur la sécurisation du bourg.

Le Maire,

J. RONCIER.